

**DECISION FIN DE DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N° 2023/52**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 décembre 2022 portant titularisation dans le corps des directeurs d'hôpital et affectation de Mme Linda REDJEM en qualité de directrice adjointe chargée de la stratégie, des ressources médicales et du territoire au sein de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX- LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT-GAULTIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Vu la décision n° 2023/12 du 1<sup>er</sup> janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Linda REDJEM directrice-adjointe en charge de la stratégie, des ressources médicales et du territoire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2023 plaçant Mme Linda REDJEM en disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

## **DÉCIDE**

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est mis fin à la délégation de signature de Mme Linda REDJEM, directrice-adjointe en charge de la stratégie, des ressources médicales et du territoire, au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

### Article 2

La présente décision est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur le site internet, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

### Article 3

Cette décision sera communiquée à l'intéressée, ainsi :

- Qu'au président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- Qu'au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CHATEAURoux, le 19 décembre 2023

La directrice de la direction commune

***Signé***

Evelyne POUPET